



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

REPRISE DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION

12 décembre 1963 - 21 janvier 1964

RÉSOLUTIONS

SUPPLÉMENT N° 1A

NATIONS UNIES

ADRESSES OÙ LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES ET DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE SONT EN VENTE

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD: VAN SCHAİK'S BOOK STORE (PTY.), LTD.
Church Street, Box 724, Pretoria.

CAMEROUN: LIBRAIRIE DU PEUPLE AFRICAİN
La Gérante, B. P. 1197, Yaoundé.
DIFFUSION INTERNATIONALE CAMEROUNAISE
DU LIVRE ET DE LA PRESSE, Sangmelima.

CONGO (Léopoldville): INSTITUT POLITIQUE
CONGOLAIS
B. P. 2307, Léopoldville.

ÉTHIOPIE: INTERNATIONAL PRESS AGENCY
P. O. Box 120, Addis-Abeba.

GHANA: UNIVERSITY BOOKSHOP
University College of Ghana, Legon, Accra.

KENYA: THE E.S.A. BOOKSHOP
Box 30167, Nairobi

MAROC: CENTRE DE DIFFUSION DOCUMENTAIRE
DU B.E.P.I., 8, rue Michaux-Bellaire, Rabat.

RÉPUBLIQUE ARABE UNIE: LIBRAIRIE
"LA RENAISSANCE D'ÉGYPTÉ"
9 Sh. Adly Pasha, Le Caire.

RHODÉSIE DU SUD: THE BOOK CENTRE
First Street, Salisbury.

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA: THE QUEEN'S PRINTER
Ottawa, Ontario.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: SALES SECTION,
UNITED NATIONS, New York

AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE: EDITORIAL SUDAMERICANA, S. A.
Alsina 500, Buenos Aires.

BOLIVIE: LIBRERIA SELECCIONES
Casilla 972, La Paz.

BRESIL: LIVRARIA AGIR
Rua Mexico 98-B, Caixa Postal 3291,
Rio de Janeiro.

CHILI:
EDITORIAL DEL PACIFICO
Ahumada 57, Santiago.
LIBRERIA IVENS
Casilla 205, Santiago.

COLOMBIE: LIBRERIA BUCHHOLZ
Av. Jiménez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA RICA: IMPRENTA Y LIBRERIA TREJOS
Apartado 1313, San José.

CUBA: LA CASA BELGA
O'Reilly 455, La Habana.

ÉQUATEUR: LIBRERIA CIENTIFICA
Casilla 362, Guayaquil.

GUATEMALA: SOCIEDAD ECONOMICA-FINANCIERA
6a Av. 14-33, Ciudad de Guatemala.

HAÏTI: LIBRAIRIE "À LA CARAVELLE"
Port-au-Prince.

HONDURAS: LIBRERIA PANAMERICANA
Tegucigalpa.

MEXIQUE: EDITORIAL HERMES, S. A.
Ignacio Mariscal 41, México, D. F.

PANAMA: JOSE MENENDEZ
Agencia Internacional de Publicaciones,
Apartado 2052, Av. 8A, sur 21-58, Panamá.

PARAGUAY: AGENCIA DE LIBRERIAS
DE SALVADOR NIZZA
Calle Pte. Franco No. 39-43, Asunción.

PÉROU: LIBRERIA INTERNACIONAL DEL PERU, S. A.,
Casilla 1417, Lima.

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE: LIBRERIA DOMINICANA
Mercedes 49, Santo Domingo.

SALVADOR: MANUEL NAVAS Y CIA.
1a. Avenida sur 37, San Salvador.

URUGUAY: REPRESENTACION DE EDITORIALES,
PROF. H. D'ELIA
Plaza Cagancha 1342, 1^o piso, Montevideo.

VENEZUELA: LIBRERIA DEL ESTE
Av. Miranda, No. 52, Edf. Galipán, Caracas.

ASIE

BIRMANIE: CURATOR, GOVT. BOOK DEPOT
Rangoon.

CAMBODGE: ENTREPRISE KHMÈRE DE LIBRAIRIE
Imprimerie & Papeterie, S. à R. L., Phnom-Penh.

CEYLAN: LAKE HOUSE BOOKSHOP
Assoc. Newspapers of Ceylon, P. O. Box 244, Colombo.

CHINE:
THE WORLD BOOK COMPANY, LTD.
99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.
THE COMMERCIAL PRESS, LTD.
211 Honan Road, Shanghai.

CORÉE (RÉPUBLIQUE DE): EUL-YOO PUBLISHING
CO., LTD.
5, 2-KA, Chongno, Seoul.

HONG-KONG: THE SWINDON BOOK COMPANY
25 Nathan Road, Kowloon.

INDE:
ORIENT LONGMANS
Bombay, Calcutta, Hyderabad, Madras et New Delhi.
OXFORD BOOK & STATIONERY COMPANY
Calcutta et New Delhi.
P. VARADACHARY & COMPANY
Madras.

INDONÉSIE: PEMBANGUNAN, LTD.
Gunung Sahari 84, Djakarta.

JAPON: MARUZEN COMPANY, LTD.
6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

PAKISTAN:
THE PAKISTAN CO-OPERATIVE BOOK SOCIETY
Dacca, East Pakistan.
PUBLISHERS UNITED, LTD.
Lahore.
THOMAS & THOMAS
Karachi.

PHILIPPINES: ALEMAR'S BOOK STORE
769 Rizal Avenue, Manila.
POPULAR BOOKSTORE
1573 Doroteo Jose, Manila.

SINGAPOUR: THE CITY BOOK STORE, LTD.
Collyer Quay.

THAÏLANDE: PRAMUAN MIT, LTD.
55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

NIBONDIH & CO., LTD.
New Road, Sikak Phya Sri, Bangkok.

SUKSAPAN PANIT
Mansion 9, Rajadamnern Avenue, Bangkok.

VIÊT-NAM (RÉPUBLIQUE DU): LIBRAIRIE-
PAPETERIE XUÂN THU
185, rue Tu-do, B. P. 283, Saigon.

EUROPE

ALLEMAGNE (RÉP. FÉDÉRALE D'):
R. EISENSCHMIDT
Schwanthaler Str. 59, Frankfurt/Main.
ELWERT UND MEURER
Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
ALEXANDER HORN
Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
W. E. SAARBACH
Gertrudenstrasse 30, Köln (1).

AUTRICHE:
GEROLD & COMPANY
Graben 31, Wien, I.
B. WÜLLERSTORFF
Markus Sittikusstrasse 10, Salzburg.
GEORG FROMME & CO., Spengergasse 39, Wien, V.

BELGIQUE: AGENCE ET MESSAGERIES DE LA
PRESSE, S. A.
14-22, rue du Persil, Bruxelles.

BULGARIE: RAZNOÏZNS, I, Tzar Assen, Sofia.

CHYPRE: PAN PUBLISHING HOUSE
10 Alexander the Great Street, Strovolos.

DANEMARK: EJNAR MUNKSGAARD, LTD.
Nørregade 6, København, K.

ESPAGNE:
LIBRERIA BOSCH
11 Ronda Universidad, Barcelona.
LIBRERIA MUNDI-PRENSA
Castelló 37, Madrid.

FINLANDE: AKATEEMINEN KIRJAKAUPPA
2 Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE: ÉDITIONS A. PÉDONE
13, rue Soufflot, Paris (Ve).

GRÈCE: LIBRAIRIE KAUFFMANN
28, rue du Stade, Athènes.

HONGRIE: KULTURA, P. O. Box 149, Budapest 62.

IRLANDE: STATIONERY OFFICE
Dublin.

ISLANDE: BÓKAVERZLUN SIGFÚSAR
EYMUNDSSONAR H. F.
Austurstraeti 18, Reykjavík.

ITALIE: LIBRERIA COMMISSIONARIA SANSONI
Via Gino Capponi 26, Firenze,
et Via Paolo Mercuri 19/B, Roma.

LUXEMBOURG: LIBRAIRIE J. TRAUSSCHSCHUMMER
Place du Théâtre, Luxembourg.

NORVÈGE: JOHAN GRUNDT TANUM
Karl Johansgate, 41, Oslo.

PAYS-BAS: N.V. MARTINUS NIJHOFF
Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

POLOGNE: PAN, Pałac Kultury i Nauki, Warszawa.

PORTUGAL: LIVRARIA RODRIGUES & CIA.
186 rua Aurea, Lisboa.

ROUMANIE: CARTIMEX, Str. Aristide Briand 14-18,
P. O. Box 134-135, Bucaresti.

ROYAUME-UNI: H. M. STATIONERY OFFICE
P. O. Box 569, London, S.E.1
(et agences HMSO à Belfast, Birmingham,
Bristol, Cardiff, Edinburgh, Manchester).

SUÈDE: C. E. FRITZE'S KUNGL. HOVBOKHANDEL A-B
Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE:
LIBRAIRIE PAYOT, S. A.
Lausanne, Genève.
HANS RAUNHARDT
Kirchgasse 17, Zürich 1.

TCHÉCOSLOVAQUIE: ARTIA LTD., 30 ve Smečkové,
Praha, 2.

ČESKOSLOVENSKÝ SPISOVATEL
Národní Třída 9, Praha 1.

TURQUIE: LIBRAIRIE HACHETTE
469 Istiklal Caddesi, Beyoğlu, Istanbul.

**UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIÉTIQUES:**
MEJDOUNARODNAJA KNIGA
Smolenskaia Plochtchad, Moskva.

YUGOSLAVIE:
CANKARJEVA ZALOŽBA
Ljubljana, Slovenia.
DRŽAVNO PREDUZEĆE
Jugoslavnska Knjiga, Terazije 27/11, Beograd.
PROSVJETA
5, Trg Bratsva i Jedinstva, Zagreb.
PROSVJETA PUBLISHING HOUSE
Import-Export Division, P. O. Box 559,
Terazije 16/1, Beograd.

MOYEN-ORIENT

IRAK: MACKENZIE'S BOOKSHOP
Baghdad.

ISRAËL: BLUMSTEIN'S BOOKSTORES
35 Allenby Rd. et 48 Nachlat Benjamin St., Tel Aviv.

JORDANIE: JOSEPH I. BAHOUS & CO.
Dar-ul-Kutub, Box 66, Amman.

LIBAN: KHAYAT'S COLLEGE BOOK COOPERATIVE
92-94, rue Bliss, Beyrouth.

OCÉANIE

AUSTRALIE:
WEA BOOKROOM, University, Adelaide, S.A.
UNIVERSITY BOOKSHOP, St. Lucia, Brisbane, Qld.
THE EDUCATIONAL AND TECHNICAL BOOK AGENCY
Parap Shopping Centre, Darwin, N.T.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
Manash University, Wellington Road, Clayton, Vic.
MELBOURNE CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
10 Bowen Street, Melbourne C.1, Vic.
COLLINS BOOK DEPOT PTY. LTD.
363 Swanston Street, Melbourne, Vic.
THE UNIVERSITY BOOKSHOP, Nedlands, W.A.
UNIVERSITY BOOKROOM
University of Melbourne, Parkville N.2., Vic.
UNIVERSITY CO-OPERATIVE BOOKSHOP LIMITED
Manning Road, University of Sydney, N.S.W.

NOUVELLE-ZÉLANDE
GOVERNMENT PRINTING OFFICE
Private Bag, Wellington
(et Government Bookshops à Auckland,
Christchurch et Dunedin)

[63F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de bureaux de vente peuvent être adressées à la Section des ventes, ONU, New York (É.-U.), ou à la Section des ventes, ONU, Palais des Nations, Genève (Suisse).



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS
REPRISE DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION

12 décembre 1963 - 21 janvier 1964

RÉSOLUTIONS

SUPPLÉMENT N° 1A

NATIONS UNIES

New York, 1964

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La mention d'une cote ainsi composée dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les résolutions sont désignées par deux nombres: l'un en chiffres arabes qui indique le numéro de la résolution, l'autre en chiffres romains qui indique la session au cours de laquelle la résolution a été adoptée.

E/3816/Add.1

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Ordre du jour de la reprise de la trente-sixième session.....	v
---	---

Résolutions adoptées par le Conseil au cours de la reprise de sa trente-sixième session

994 (XXXVI). Rapports intérimaires du Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses et du Groupe d'experts des matières explosives (point 40)	
Résolution du 16 décembre 1963	1
995 (XXXVI). Tourisme et voyages internationaux (point 40)	
Résolution du 16 décembre 1963	1
996 (XXXVI). Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale et de l'Association internationale de développement (point 38)	
Résolution du 18 décembre 1963	2
997 (XXXVI). Elargissement de la composition du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement (point 43)	
Résolution du 18 décembre 1963	2
998 (XXXVI). Rapport du Fonds monétaire international (point 37)	
Résolution du 19 décembre 1963	2
999 (XXXVI). Elargissement de la composition du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination du Conseil économique et social (point 42)	
Résolution du 19 décembre 1963	2

Autres décisions prises par le Conseil au cours de la reprise de sa trente-sixième session

Calendrier des conférences pour 1964.....	3
Examen de la composition du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial.....	3
Participation d'organisations économiques intergouvernementales en qualité d'observateurs à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	3
Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil	3
Election de six membres du Comité de l'assistance technique.....	4
Election de cinq membres du Comité du développement industriel.....	4
Election de membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales	4
Election de membres du Comité spécial de coordination	4
Election des membres du Groupe de travail spécial de la protection sociale.....	4
Election de six membres supplémentaires du Conseil d'administration du Fonds spécial	4
Election de cinq membres supplémentaires du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	4

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Pages</i>
Election de deux membres supplémentaires du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial	4
Election de neuf membres supplémentaires du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination du Conseil économique et social	4
Ajournement de la nomination des membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	4
Ordre du jour provisoire de la trente-septième session	4
Nomination des membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement	5

**ORDRE DU JOUR
DE LA REPRISE DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION ***

28. Calendrier des conférences pour 1964** :
 - a) Date et lieu de la session d'été du Comité de l'assistance technique ;
 - b) Sessions de la Commission des droits de l'homme ;
 - c) Date de la session de 1964 du Comité du développement industriel.
32. Elections**.
33. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.
34. Examen de la composition du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial.
35. Programme de travail du Conseil pour 1964.
37. Rapport du Fonds monétaire international***.
38. a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement*** ;
b) Rapport de la Société financière internationale*** ;
c) Rapport de l'Association internationale de développement***.
39. Participation d'organisations économiques intergouvernementales en qualité d'observateurs à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement***.
40. Voyages, transports et communications*** :
 - a) Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux, convoquée en application de la résolution 870 (XXXIII) du Conseil ;
 - b) Rapports intérimaires du Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses et du Groupe d'experts des matières explosives.
41. Institut de formation et de recherche des Nations Unies***.
42. Elargissement de la composition du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination du Conseil***.
43. Elargissement de la composition du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement***.

* Les points 1 à 27, 29 à 31 et 36 ont été examinés au cours de la première partie de la session.

** Point examiné partiellement au cours de la première partie de la session.

*** Question supplémentaire.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA REPRISSE DE SA TRENTE-SIXIÈME SESSION

994 (XXXVI). Rapports intérimaires du Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses et du Groupe d'experts des matières explosives

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 645 G (XXIII) du 26 avril 1957, 724 C (XXVIII) du 17 juillet 1959 et 871 (XXXIII) du 10 avril 1962,

Prenant acte avec satisfaction des travaux et des rapports du Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses (troisième session)¹ et du Groupe d'experts des matières explosives (deuxième session)²,

1. Félicite les experts des travaux remarquables qu'ils ont accomplis;

2. Prend acte des recommandations contenues dans les rapports des experts;

3. Décide de changer le nom du Comité d'experts chargé de poursuivre l'étude du transport des marchandises dangereuses qui s'appellera désormais "Comité d'experts en matière de transports des marchandises dangereuses";

4. Prie le Secrétaire général, eu égard aux observations contenues dans le rapport du Comité d'experts:

a) De modifier la classification et la liste des principales marchandises dangereuses figurant dans les recommandations de 1956 concernant la classification, la liste, l'étiquetage des marchandises dangereuses et les documents pour l'expédition de ces marchandises³, conformément aux recommandations des experts;

b) De publier une version révisée des recommandations de 1956 telles qu'elles auront été modifiées, conformément aux recommandations des experts, et de la communiquer aux groupements des Etats Membres, aux institutions spécialisées, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux autres organisations internationales intéressées;

c) D'organiser des réunions du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses et de ses organes subsidiaires, en tenant compte, d'une part, du programme de travail recommandé par les experts et, d'autre part, du calendrier des conférences et des ressources disponibles pour assurer les services nécessaires aux réunions;

5. Invite les gouvernements des Etats Membres, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique et les autres organisations internationales intéressées à faire parvenir au Secrétaire général les observations qu'ils jugeraient utiles concernant la version révisée des recommandations de 1956, et à lui indiquer la mesure dans laquelle ces recom-

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la trente-sixième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document E/3841, annexe I.

² Ibid., annexe II.

³ Voir *Transport des marchandises dangereuses* (publication des Nations Unies, n° de vente: 56.VIII.1), p. 9.

mandations sont ou seront mises en œuvre dans le cadre des règlements nationaux ou internationaux, selon le cas; ces observations et renseignements devront être envoyés au Secrétaire général, si possible, dans les six mois suivant la réception de la version révisée des recommandations, et donner des indications concernant le moment auquel les mesures proposées devraient pouvoir prendre effet.

1306^e séance plénière,
16 décembre 1963.

995 (XXXVI). Tourisme et voyages internationaux

Le Conseil économique et social,

Ayant pris connaissance du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux⁴ tenue en août-septembre 1963 conformément à la résolution 870 (XXXIII) du Conseil, en date du 9 avril 1962,

Réaffirmant l'importance du rôle que joue le tourisme dans les économies nationales et le commerce international, ainsi que son influence sociale, éducative et culturelle, et la contribution qu'il peut apporter à la cause de l'amitié et de la compréhension entre les peuples,

Considérant que le tourisme peut beaucoup contribuer à favoriser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement,

Notant que le développement du tourisme dépend dans une large mesure de l'action des gouvernements dans le cadre de leur politique économique,

Pleinement conscient des difficultés que rencontre l'expansion du tourisme dans les pays en voie de développement,

Prenant acte de la recommandation de la Conférence concernant le rôle important que devrait jouer l'Union internationale des organismes officiels de tourisme pour aider les gouvernements des Etats Membres, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, dans les domaines ayant trait au développement du tourisme,

1. Se félicite des résultats obtenus et des conclusions auxquelles la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux est arrivée;

2. Fait appel aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées pour qu'ils étudient et appliquent, selon qu'il conviendra, les recommandations contenues dans le rapport de la Conférence et appelle spécialement l'attention des gouvernements sur les recommandations de la Conférence concernant les formes que peut prendre l'action des gouvernements en vue du développement du tourisme;

⁴ Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la trente-sixième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document E/3839.

3. *Invite instamment* la Commission de statistique et l'Union internationale des organismes officiels de tourisme à étudier la question de la définition du terme "visiteur" à des fins statistiques, comme l'a proposé la Conférence ;

4. *Invite* les commissions économiques régionales à prêter leur concours, dans leurs régions respectives, en vue de l'expansion du tourisme dans les pays en voie de développement, et demande instamment à l'Union internationale des organismes officiels de tourisme et à toutes les organisations non gouvernementales directement intéressées au développement du tourisme de favoriser, dans les domaines relevant de leur compétence, l'application des recommandations de la Conférence ;

5. *Appelle l'attention* des pays en voie de développement, ainsi que du Secrétaire général, du Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique, du Directeur général du Fonds spécial et des chefs des institutions spécialisées intéressées, sur les recommandations de la Conférence concernant l'assistance technique dans le domaine du tourisme ;

6. *Appelle en outre l'attention* des gouvernements des pays en voie de développement sur la contribution que l'Union internationale des organismes officiels de tourisme peut apporter à l'élaboration de projets d'assistance technique dans le domaine du tourisme ;

7. *Prie* le Secrétaire général de prêter l'assistance nécessaire pour l'application des recommandations de la Conférence et :

a) De communiquer à l'Organisation mondiale de la santé et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, respectivement, la recommandation de la Conférence concernant les formalités sanitaires et celle concernant les voyageurs qui se consacrent à des activités éducatives, scientifiques, culturelles et sportives ;

b) De préparer pour le soumettre au Conseil en 1966, en coopération avec les institutions spécialisées intéressées, les commissions économiques régionales et l'Union internationale des organismes officiels de tourisme et sur la base des renseignements fournis par les gouvernements en réponse à un questionnaire, un rapport sur les progrès accomplis dans l'acceptation et l'application des recommandations de la Conférence :

i) Destinées à faciliter les formalités gouvernementales en matière de voyages internationaux ;

ii) Concernant le développement du tourisme ;

8. *Invite* l'Union internationale des organismes officiels de tourisme à coopérer avec le Secrétaire général à l'élaboration de ce rapport.

*1306^e séance plénière,
16 décembre 1963.*

996 (XXXVI). Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale et de l'Association internationale de développement

Le Conseil économique et social

Prend acte des rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement⁵, de la

⁵ Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *Dix-huitième rapport annuel, 1962-1963*, Washington (D. C.). Communiqué au Conseil économique et social sous la cote E/3836.

Société financière internationale⁶ et de l'Association internationale de développement⁷.

*1309^e séance plénière,
18 décembre 1963.*

997 (XXXVI). Elargissement de la composition du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement

Le Conseil économique et social

Décide de porter à dix-huit le nombre des membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, dont il est question dans sa résolution 980 A (XXXVI) du 1^{er} août 1963.

*1310^e séance plénière,
18 décembre 1963.*

998 (XXXVI). Rapport du Fonds monétaire international

Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport du Fonds monétaire international⁸.

*1312^e séance plénière,
19 décembre 1963.*

999 (XXXVI). Elargissement de la composition du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination du Conseil économique et social

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 974 C (XXXVI) du 22 juillet 1963 concernant l'élargissement de la composition du Conseil économique et social, adoptée sur l'initiative de la Commission économique pour l'Afrique,

Notant la résolution 1991 B (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1963, sur la question d'une représentation équitable au Conseil économique et social et la répartition géographique qui y est indiquée,

Ayant examiné la résolution 1992 (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1963, sur l'élargissement de la composition du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination du Conseil,

1. *Décide*, à titre de mesure transitoire et en attendant l'élargissement de la composition du Conseil lui-même, d'élargir la composition du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination, chaque fois qu'ils seront constitués, en créant neuf sièges supplémentaires ;

2. *Décide* d'élire pour un an neuf Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies afin qu'ils siègent dans ces trois comités ;

3. *Accepte*, aux fins de cette élection, la répartition géographique indiquée par l'Assemblée générale dans sa résolution 1991 B (XVIII) ;

4. *Décide* de réexaminer ces dispositions, s'il y a lieu, à la reprise de sa trente-septième session.

*1312^e séance plénière,
19 décembre 1963.*

⁶ Société financière internationale, *Septième rapport annuel, 1962-1963*, Washington (D. C.). Communiqué au Conseil économique et social sous la cote E/3837.

⁷ Association internationale de développement, *Troisième rapport annuel, 1962-1963*, Washington (D. C.). Communiqué au Conseil économique et social sous la cote E/3838.

⁸ Fonds monétaire international, *Annual Report of the Executive Directors for the Fiscal Year ended April 30, 1963*, Washington (D. C.). Communiqué au Conseil économique et social sous la cote E/3835.

AUTRES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL AU COURS DE LA REPRISE DE SA TRENTE-SIXIÈME SESSION

Calendrier des conférences pour 1964

a) A sa 1304^e séance, le 12 décembre 1963, le Conseil a décidé d'accepter l'offre du Gouvernement autrichien qui a invité le Comité de l'assistance technique à tenir en Autriche sa session d'été de 1964. Le Conseil a prévu que cette session commencerait le 22 juin 1964 et durerait environ deux semaines.

b) A sa 1305^e séance, le 13 décembre 1963, le Conseil a décidé d'avancer d'une semaine la session de 1964 du Comité du développement industriel. Le Comité se réunira du 2 au 20 mars 1964.

c) A sa 1305^e séance, le 13 décembre 1963, le Conseil a également décidé que la prochaine session de la Commission des droits de l'homme se tiendrait au Siège, du 17 février au 13 mars 1964.

Examen de la composition du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial⁹

A sa 1305^e séance, le 13 décembre 1963, le Conseil a décidé de reconduire le mandat des 10 membres du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial élus à la 1186^e séance, le 22 décembre 1961.

Participation d'organisations économiques intergouvernementales en qualité d'observateurs à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

A sa 1306^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil a approuvé la participation des organisations intergouvernementales suivantes en qualité d'observateurs à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et a décidé qu'elles seraient invitées à assister à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence :

Association africaine et malgache de coopération économique ;

Association européenne de libre-échange ;

Association latino-américaine de libre-échange ;

Banque interaméricaine de développement ;

Communauté économique européenne ;

Conseil d'assistance économique mutuelle ;

Ligue des Etats arabes ;

Organisation de coopération et de développement économiques ;

Organisation de l'unité africaine ;

Organisation des Etats américains ;

Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale ;

⁹ Voir également la décision prise par le Conseil à sa 1307^e séance, le 16 décembre 1963.

Union internationale pour la protection de la propriété industrielle.

Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil

A la 1307^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil a confirmé la nomination, comme membres des commissions techniques, des représentants suivants désignés par leur gouvernement :

COMMISSION DE STATISTIQUE

M. Keith McRae Archer (Australie) ;

M. P. C. Mahalanobis (Inde) ;

M. Sarbini Sumawinata (Indonésie) ;

M. Gamal Askar (République arabe unie) ;

M. V. F. Bourline (République socialiste soviétique d'Ukraine).

COMMISSION DE LA POPULATION

M. Alfred Sauvy (France) ;

M. Andrews Frederick Aryee (Ghana) ;

M. V. F. Bourline (République socialiste soviétique d'Ukraine) ;

M^{me} Ulla Lindström (Suède).

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES

M. Juan Carlos Beltramo (Argentine) ;

M. Gunnar Coln (Danemark) ;

M^{me} Memet Tanumidjaja (Indonésie) ;

Dató Ong Yoke Lin (Malaisie) ;

M. Ashraf Ghorbal (République arabe unie) ;

M. V. I. Louzguine (République socialiste soviétique de Biélorussie) ;

Sir George Ernest Haynes (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ;

M. Ladislav Šmíd (Tchécoslovaquie).

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

M. Felix Ermacora (Autriche) ;

M. Fernando Volio Jiménez (Costa Rica) ;

M. Louis Ignacio-Pinto (Dahomey) ;

Le Pr Giuseppe Sperduti (Italie) ;

M. Zbigniew Resich (Pologne) ;

Sir Samuel Hoare (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

M^{me} Hanna Bokor (Hongrie) ;

M^{lle} Mehri Ahy (Iran) ;

M^{me} Kamal Rana (Népal) ;

M^{lle} Helena Z. Benitez (Philippines) ;

M^{me} Aziza Hussein (République arabe unie) ;
M^{lle} Carmen Natalia Martínez Bonilla (République Dominicaine).

Election de six membres du Comité de l'assistance technique

A sa 1307^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour deux ans du Comité de l'assistance technique: AFGHANISTAN, CANADA, CHINE, ITALIE, JORDANIE et SUÈDE.

Election de cinq membres du Comité du développement industriel

A sa 1307^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour trois ans du Comité du développement industriel: RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, PAKISTAN, PHILIPPINES et POLOGNE. D'autre part, il a élu le CAMEROUN, qui n'est pas membre du Conseil, pour siéger à ce comité jusqu'à l'expiration, en décembre 1965, du mandat de l'Algérie, élue membre du Conseil.

Election de membres du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales

A sa 1307^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour 1964 du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales: AUTRICHE, CHILI, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, SÉNÉGAL et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

Election de membres du Comité spécial de coordination

A sa 1307^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil a élu les Etats suivants membres pour un an du Comité spécial de coordination: ALGÉRIE, ARGENTINE, AUTRICHE, DANEMARK, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, JAPON, PAYS-BAS, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES et YOUGOSLAVIE.

Election des membres du Groupe de travail spécial de la protection sociale

A sa 1307^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil a élu les Etats suivants membres du Groupe de travail spécial de la protection sociale: ARGENTINE, AUTRICHE, CANADA, ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FRANCE, INDONÉSIE, RÉPUBLIQUE ARABE UNIE, RÉPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIÉTIQUE DE BIÉLORUSSIE, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD et UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

Election de six membres supplémentaires du Conseil d'administration du Fonds spécial

A sa 1307^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil a élu les Etats suivants membres du Conseil d'administration du Fonds spécial: le DANEMARK et l'INDE pour un mandat d'un an, la SUÈDE et la TUNISIE pour un

mandat de deux ans, la RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE et le NÉPAL pour un mandat de trois ans.

Election de cinq membres supplémentaires du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

A sa 1307^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil a élu les Etats suivants membres du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés: ALGÉRIE, LIBAN, MADAGASCAR¹⁰, NIGÉRIA et TANGANYIKA.

Election de deux membres supplémentaires du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial¹¹

A sa 1307^e séance, le 16 décembre 1963, le Conseil, en application de la résolution 1914 (XVIII) de l'Assemblée générale, a élu la JAMAÏQUE et le ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD membres du Comité intergouvernemental ONU/FAO pour le Programme alimentaire mondial.

Election de neuf membres supplémentaires du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination du Conseil économique et social

A sa 1312^e séance, le 19 décembre 1963, le Conseil, en application de la résolution 1958 (XVIII) de l'Assemblée générale, a élu les Etats suivants membres du Comité économique, du Comité social et du Comité de coordination: CAMEROUN, GHANA, INDONÉSIE, IRAN, ITALIE, MADAGASCAR, MEXIQUE, RÉPUBLIQUE ARABE UNIE et TANGANYIKA.

Ajournement de la nomination des membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement

A sa 1310^e séance, le 18 décembre 1963, le Conseil a décidé de suspendre l'application de l'article 20 de son règlement intérieur et de surseoir à la nomination des membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, cette nomination étant reportée à une séance qui aurait lieu en janvier 1964 et serait considérée comme une prolongation de la reprise de la trente-sixième session.

Ordre du jour provisoire de la trente-septième session

A sa 1308^e séance, le 17 décembre 1963, et à sa 1312^e séance, le 19 décembre 1963, le Conseil a examiné l'ordre du jour provisoire de sa trente-septième session. Il a décidé de demander au Secrétariat d'élaborer, après consultation des membres du Conseil et des institutions spécialisées intéressées, des propositions concernant la répartition des questions entre les commissions et l'ordre de leur examen.

¹⁰ Au premier scrutin, le Sénégal a été élu membre du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, mais il s'est retiré aussitôt. Le Conseil a alors élu Madagascar pour pourvoir le siège vacant.

¹¹ Voir également la décision prise par le Conseil à sa 1305^e séance, le 13 décembre 1963.

**Nomination des membres du Comité consultatif
sur l'application de la science et de la technique
au développement**

A sa 1313^e séance, le 21 janvier 1964, le Conseil a nommé les personnes suivantes membres pour trois ans du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement :

M. Svend Aage Andersen ;
M. Pierre Auger ;
M. Mamadou Aw ;
M. Nicolae Cernescu ;
M. Carlos Chagas ;

M. Josef Charvat ;
M. Abba Eban ;
M. Francisco García Olano ;
M. D. M. Gvichiani ;
M. Salah El-Din Hedayat ;
M. Kankuro Kaneshige ;
M. Eni Njoku ;
M. Oliverio Phillips-Michelsen ;
M. Abdus Salam ;
M. M. S. Thacker ;
Sir Ronald Walker ;
M. Carroll L. Wilson ;
Sir Norman Wright.

